N° 171 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 2 Juin 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 22.
TOURCOING, 9 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 37)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Démission du cabinet Doumergue

TRIBUNE LIBRE

Pour ou contre la vivisection

La bataille pour ou contre la vivisection reprend aujourd'hui de plus belle. Certaines exagérations incompréhensibles, certains raffinements de cruauté qui paraissaient bien inutiles, ont soulevé une telle indignation qu'il était d'ailleurs fatal que des protestations énergiques s'élevassent.

Même parmi ceux qui, hier, même, affirmaient que sans la vivisection la science ne saurait se marcher lamentablement retardée, beaucoup ont été les premiers à s'élever contre une inutile barbarie. Car il s'agit de distinguer.

Que la vivisection soit nécessaire ; c'est ce dont personne ne se défend. Sans elle Magendie n'aurait peut-être pas pu déterminer les propriétés des nerfs rachidiens et étudier les fonctions des nerfs crâniens. Et combien d'autres qui, grâce à des expériences, à des études faites sur des animaux vivants, sont arrivés cependant à des résultats qui ont ouvert pour la science des horizons nouveaux.

En ne citant que les plus grands, on est obligé de reconnaître que Claude Bernard, Pasteur et Roux n'ont dû leurs découvertes admirables qu'à cette vivisection qui, aujourd'hui, est si fortement combattue.

C'est vrai. D'ailleurs, il est certain qu'il n'est venu à l'idée de personne de contester les services qu'elle a pu rendre. Les défenseurs de la vivisection ont donc beau jeu quand ils nous citent tous ces exemples et quand ils veulent nous prouver que les recherches sérieuses, capables d'apporter un remède à la souffrance humaine, ne peuvent être faites que sur des animaux vivants.

Sans doute il serait mieux qu'il en fût autrement. Mais malheureusement il est assez compréhensible que l'étude minutieuse des plus petites parties de l'organisme ne soit possible que sur un organisme vivant.

Dès lors, hélas ! les savants sont nécessairement contraints, quelque répugnance qu'ils en éprouvent, à devenir par instant des bourreaux d'animaux.

Mais il y a autre chose.

A côté de ces hommes, qui infatigablement tâtent pour découvrir chaque jour une parcelle de la vérité scientifique et pour améliorer et rendre plus supportable la pauvre vie de l'homme, il reste les inutiles, les médiocres qui pensent jouer aux savants en recherchant, eux aussi, dans des corps tout chauds et tout vibrants sous la plus affreuse douleur, la confirmation ou l'infirmation d'une théorie scientifique ou d'un système médical.

Eh bien ! ceux-là ne devraient pas avoir le droit de se livrer à semblables expériences. La vivisection ne peut se défendre qu'à la condition de ne pas prendre un odieux développement. Pour empêcher qu'il en soit ainsi il est nécessaire de limiter une liberté qui, déjà maintenant, apparaît monstrueuse et qui, demain, l'apparaîtra davantage encore.

Il arrive assez souvent que les savants martyrisent plus d'animaux qu'il serait peut-être nécessaire pour arriver au même but. Mais enfin ici il n'est guère facile de protester. La science a ses exigences qui sont quelquefois terribles.

Seulement, il reste les autres, les mondains, les étudiants qui, sans raison, taillent et tranchent dans la chair de ces misérables bêtes sacrifiées sur l'autel de l'ignorance.

Que va-t-on faire ici ? Va-t-on les laisser continuer leur ignoble besogne ? Vieux problème qui réapparaît de temps en temps avec plus de force.

Cette fois il semble qu'il faudra le résoudre. La loi qui protège les animaux contre la brutalité de l'homme doit les protéger aussi contre celle, inutile, du médecin ou du faux savant.

C'est une question de conscience qui se pose.

Maurice BIGOT.

ECHOS

Courte et bonne

La scène se passe dans la salle de rédaction d'un de nos confrères parisien. Un jeune écrivain, qui se pique de faire parler de lui comme homme de lettres, et qui, joignant l'immodestie à l'insuffisance, n'est encore arrivé qu'à se faire jouer dans une vague sous-préfecture de l'Est, est en train d'aligner des lignes et de composer péniblement un papier dénué, sans doute, de tout intérêt.

Entre le maître Georges Fedeau, sémillant, coartois, les lèvres fleuries d'un cigare et d'un éternel sourire. Le jeune plumitif ne perd pas cette occasion de se croire Parisien, et, adressant la parole au grand dramaturge :

— Ah ! maître, s'écrie-t-il, en passant d'un geste lassé le main sur son front, je suis en train de perdre un temps précieux.

Alors, Georges Fedeau de répliquer tout simplement :

— Mais écrivez ?

Après la Catastrophe

LE CAPITAINE de l'Empress of Ireland devant la commission d'enquête

Montréal, 1er juin.

Voici la suite de la déposition faite hier par le capitaine Kendall devant les membres chargés de l'enquête ouverte au sujet du naufrage de « l'Empress-of-Ireland ».

Le capitaine dit que presque immédiatement après l'arrêt des machines, le bâtiment prit eau par le tribord.

« J'avais, dans l'intervalle, dit-il, donné l'ordre de mettre les canots à la mer. Je courus moi-même le long du tribord et en détachai plusieurs. Je retournai ensuite sur le pont et commandai au premier officier d'avertir le télégraphiste d'envoyer des signaux de détresse, ceci ayant été fait, je criai alors : « Vite, les canots à la mer ! »

LE CAPITAINE A LA MER

« Environ sept minutes après le paquebot coula. Je fus projeté à la mer et entraîné par la succion.

« Ce dont je me souviens seulement, c'est que le saisis un morceau d'écoutille. Combien de temps resta-i-je ainsi, je ne saurais le dire. J'entendis enfin des voix d'hommes criant d'un canot : « Voici le capitaine, sauvons-le », et l'on me hissa à bord. Trente personnes se trouvaient déjà dans cette embarcation.

« J'aidai alors le sauvetage et en ramant de ci, de là, nous repêchâmes encore vingt à vingt-cinq naufragés. Nous en traînions une dizaine d'autres, le corps dans l'eau, suspendus par les poignets à l'aide de cordes à côté de l'embarcation.

« Voyant qu'il nous était impossible d'en prendre davantage, nous nous dirigeâmes vers le « Storstad » qui se trouvait alors à environ à un mille et demi. Je fis embarquer à bord tout notre monde et avec seulement six marins, je retournai sur les lieux du désastre pour essayer de sauver d'autres naufragés. Mais quand j'arrivai il n'y avait plus personne, tous avaient disparu, et c'est en vain que j'explorai les alentours, je ne pus découvrir aucun vivant.

«Je retournai alors à bord du «Storstad».

LA CAUSE DE LA COLLISION

— Quelle fut la cause de la collision ? demande le juge.

« Le « Storstad » aborda l' « Empress-of-Ireland » à l'arrêt, répond le capitaine.

Un juré lui demande s'il reçut une réponse quelconque quand il avertit le capitaine du « Storstad » de se tenir à l'écart.

Le capitaine Kendall répond par la négative. Il maintient qu'il est tout à fait impossible que ce navire n'ait pas entendu ci, dit-il, « j'ai crié 5 fois et plus tard également, une fois le «Storstad» engagé dans l' «Empress-of-Ireland», j'ai crié de maintenir la marche en avant. Même si le capitaine de ce vapeur n'avait pas entendu cela, il aurait dû le faire ; en qualité de marin, il aurait dû savoir l'importance de cette manœuvre ».

— Y avait-il du vent ?

PAS D'EXPLOSION

— Le temps était tout à fait calme, et quand l' « Empress-of-Ireland » recula, j'ai crié au capitaine du charbonnier de maintenir sa position.

Le capitaine Kendall affirme qu'il n'entendit aucune explosion. Il pense que cette soi-disant explosion est certainement le bruit produit par l'air s'échappant des compartiments envahis par l'eau.

Jusqu'à la fin, le capitaine a eu le contrôle de son équipage. Les naufragés furent sauvés par les propres canots de l' « Empress-of-Ireland », ainsi qu'à l'aide « des épaves ».

LE CHIFFRE EXACT DES MORTS

Londres, 1er juin.

D'après un télégramme de Québec, le chiffre exact des morts dans la catastrophe de l' « Empress-of-Ireland », est de 964 ; les survivants sont au nombre de 483.

Le navire « Lady-Grey » est arrivé dans le port de Québec avec les cadavres de 209 victimes et 69 survivants, dont la grave état ne permettait pas le voyage par chemin de fer. Tous les survivants ne font que louer la conduite du capitaine Kendall et de ses officiers, qui ne perdirent pas un instant la tête, et organisèrent le sauvetage d'une façon admirable.

UN COMMUNIQUE DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du Canadian Pacific a fait aujourd'hui la communication suivante :

« La liste complète des passagers sauvés sera publiée, ainsi que la liste de l'équipage. La Compagnie prendre toutes les mesures nécessaires pour que les survivants nécessiteux ne manquent de rien, pour le rapatriement de tous et pour que des soins médicaux complets soient assurés aux blessés.

« Tous les efforts humainement possibles seront faits pour identifier les corps retrouvés, mais comme les passagers étaient originaires de tous les points du globe, on craint que, dans certains cas, cette identification ne soit très difficile, particulièrement en ce qui concerne les passagers de troisième classe. »

PROPOS DU JOUR

Les Atrocités bulgares

On sait que M. Girod, député du Doubs, a déposé une demande d'interpellation sur le point de savoir « s'il ne conviendrait pas au noble rôle que la France a toujours joué dans le monde de provoquer une conférence internationale où seraient examinés les moyens de mettre fin, dans les conflits de l'avenir, aux cruautés abominables qui ont marqué la dernière guerre des Balkans et aux violences sans nom qui ont été exercées contre les blessés, les prisonniers, les femmes, les vieillards et les enfants ».

Mettre fin dans les conflits de l'avenir ? Certes, M. Girod ne doit pas s'illusionner sur le résultat pratique de la conférence internationale qu'il voudrait voir se réunir dans ce but. Le seul moyen d'empêcher un peuple de faire un mauvais usage de ses armes en temps de guerre, c'est d'intervenir par les armes pour lui imposer de force des mœurs moins barbares.

Or, dans la guerre balkanique, les nations européennes, témoins de faits d'atrocités sans nom de la part des Turcs et des Bulgares, avaient une belle occasion de faire cesser ces cruautés et d'imposer aux belligérants une attitude plus conforme aux lois de la guerre. Pourtant, personne n'est intervenu, de peur de complications susceptibles de déchaîner un conflit européen.

Il en serait de même dans l'avenir, quelles que soient d'ailleurs les résolutions et les injonctions de la conférence internationale dont M. Girod suggère la réunion.

⁂

C'est une brochure serbe, encadrée de deuil, qui lui a donné l'idée d'intervenir auprès du ministre des Affaires étrangères. Cette brochure s'intitule : « Les Atrocités bulgares ; un appel au monde civilisé ».

Nous avons feuilleté ce volume, il est suggestif. Certes, il convient de faire la part du feu. Ce livre est écrit sans tendresse, par un ennemi des Bulgares ; il passe sous silence les cruautés commises par les Turcs, les actes de sauvagerie dont les Serbes eux-mêmes n'ont pas toujours été exempts. Mais on croit la riposte bulgare. Il y a dans toutes les guerres des atrocités et nous avons conservé le souvenir des agissements sanguinaires et barbares des Bavarois en 1871. Les Turcs ont à leur actif les massacres d'Arménie et la guerre contre le Maroc a révélé chez les sujets de l'empire chérifien des instincts cruels se traduisant par l'organisation de supplices qui n'avient rien à envier aux supplices chinois.

Cela tient à un défaut de civilisation, ou bien à la brutalité naturelle d'une race, ou encore à cette loi qui veut que les hommes, lorsque l'instinct seul les guide, en arrivent à se montrer, dans leurs rapports entre eux, pire que les animaux les plus déchaînés. Témoin les scènes horribles qui se passèrent lors de la catastrophe de l'Opéra-Comique, du Bazar de la Charité ou, plus récemment, du « Titanic ».

Ceci dit, reconnaissons que les Bulgares ont dépassé la mesure, si tant est qu'il puisse y avoir une mesure dans la bestialité et l'oubli de toute dignité humaine.

⁂

Le chapitre des cruautés bulgares envers les blessés et envers les prisonniers de guerre serbes n'est qu'une épouvantable énumération de forfaits dont l'énoncé seul fait frissonner.

La brochure de l'association de la presse serbe est bien faite pour soulever l'indignation. Elle est illustrée de clichés photographiques pris sur-le-champ des atrocités.

La commission internationale constituée par le gouvernement serbe pour vérifier les excès commis par l'armée bulgare dans la région de Kinazevaiz, et composée notamment du docteur Alberi Péron, de Paris, a relevé 39 cas de viol pratiqués sur des femmes, des jeunes filles et même des enfants. Et il en a été de même partout où les Bulgares passaient.

⁂

Parmi les victimes de marque, martyrisées par les Bulgares, on cite le cas du lieutenant-colonel Radomir Arsadjelovitch, commandant un régiment d'infanterie à la bataille de Godedarnik. Il fut blessé à la hanche et tomba sur le champ de bataille. Il fut impossible de le mettre à l'abri. On le retrouva le lendemain, la poitrine et les bras percés de coups de baïonnette ; un coup de revolver lui avait été tiré dans l'oreille.

La brochure dont nous parlons relate d'ailleurs plus de 250 cas de cruautés de ce genre qui semblent prouvés par des témoignages sérieux et des rapports dignes de foi. En réalité, il y en eut des milliers.

« Les Bulgares combattirent, lit-on dans la préface, comme si tout leur était permis à l'égard de l'adversaire, comme s'il n'y avait aucune loi divine ou humaine qui valut pour eux. Ils usèrent traîtreusement du drapeau blanc et accueillaient les parlementaires par le feu des mitrailleuses. Les ambulances de campagne de l'ennemi leur servaient de cibles. Ce fut en effet dans le massacre des blessés et des prisonniers que les Bulgares mirent le comble à leur barbarie.

« Cette guerre a fixé nettement le niveau de la civilisation bulgare. Elle a révélé chez ce peuple une nature encore primitive et sauvage, incapable de s'adapter aux conditions de la guerre moderne entre peuples civilisés ».

La presse serbe fait bien de soumettre aux grandes nations le réquisitoire qu'elle a dressé contre les atrocités bulgares. Ce n'est pas en France qu'il se trouvera des hommes susceptibles d'approuver cette violation des lois les plus élémentaires de l'humanité.

François BERTIER.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.)

Le Président de la République EN BRETAGNE

A RENNES

Rennes, 1er juin.

Le temps est splendide et les rues présentent, dès l'heure la plus matinale, une joyeuse animation. Le Président de la République prend place à 8 heures et demie dans sa daumont avec M. Noullens, ministre de la Guerre ; Janvier, maire de Rennes, et le général Beaudemoulin, secrétaire général de la Présidence. Le cortège quitte la Préfecture et se rend à la Faculté des Lettres par la rue de Fougères, la rue de la Borderie et la place Hoche. La Faculté offre un spectacle très pittoresque ; les enfants de toutes les écoles primaires, les élèves des lycées et les étudiants, massés dans la cour et sous les arcades, acclament frénétiquement le chef de l'Etat qui passe devant eux. C'est ensuite au tour des élèves de défiler devant lui. A ce moment, M. Gérard-Varet, recteur, revêtu des attributs de sa charge, en robe, salue M. Poincaré au nom de tout le corps enseignant. Le Président de la République le remercie et le félicite de maintenir le haut et mérité prestige qui s'attache à la Faculté des Lettres de la capitale bretonne. L'enthousiasme des assistants redouble au moment où M. Poincaré quitte le Palais de la Faculté ; il s'arrête quelques instants, place Hoche, devant l'édifice, où sont rangés les anciens militaires de Rennes, membres des sociétés patriotiques de la ville ; le maire, président de l'Union, les présente au chef de l'Etat qui passe lentement devant ces vieux braves et leur serre cordialement la main.

Le cortège se reforme alors pour se rendre à l'Hôtel de Ville, le nouvel Hôtel de Ville, à l'inauguration officielle duquel M. Poincaré doit présider. Tout le long du parcours, rue Saint-Méloine, rue d'Enfrain, rue Le Bastard, rue d'Estrées, place de la Mairie, les ovations les plus nourries se font entendre.

LES DISCOURS

Rennes, 1er juin.

On arrive enfin à l'Hôtel de Ville et la cérémonie commence en présence d'une assistance aussi brillante que compacte. M. Janvier, maire de Rennes, prend le premier la parole et refait l'historique de la Maison Commune qui précède le magnifique Palais que reçoit la Municipalité ; il rend hommage à tous ceux qui contribuèrent à cette œuvre dont la population de Rennes se montrera justement fière ; il fait valoir que toutes les fractions de Conseil municipal ont oublié leurs divisions politiques pour se donner avec dévouement à la très belle mission qui leur incombait.

M. Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, répond au nom du gouvernement, s'honorant d'assister à une inauguration qui évoque : « avec le passé artistique de la ville de Rennes, la vie municipale, active et complète d'une grande cité, capitale de cette Bretagne mystérieuse et attirante dont quelques-uns des paysages viennent d'apparaître devant nos yeux charmés au cours d'une rapide visite et dont l'histoire écrite encore sur chaque parcelle de son sol à la nation tout entière un légitime orgueil. »

Rennes, 1er juin.

Après le discours du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, la Municipalité offre au Président de la République la réduction en bronze du monument qui doit être élevé à Guernesey, à la mémoire de Victor-Hugo, et lui remet, à l'intention de Mme Poincaré, un album représentant les paysages bretons et des monuments de la province.

Chacune des personnalités officielles reçoit un souvenir : M. Noulens, une tête d'enfant en marbre, et M. Jacquier, une plaquette.

Le cortège se rend ensuite à la crèche Saint-Hélier que le Président de la République inaugure ; il en visite les salles spacieuses, claires et aérées et félicite les organisateurs d'avoir répandu l'hygiène à plaisir.

M. Poincaré se dirige ensuite boulevard de la Liberté où doit avoir lieu une autre inauguration : celle d'un groupe scolaire ; de là, il retourne, à 10 h. 45, à la Préfecture.

M. Poincaré y prend quelques instants de repos.

LE BANQUET

Il apparaît à nouveau, dans sa daumont, pour aller au Pavillon des Lices, où un banquet est donné en son honneur à l'occasion de la 40e fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique. Aux abords de la salle, tous les maires du département, groupés ensemble, sont présentés au chef de l'Etat par le préfet d'Ille-et-Vilaine. Le banquet comprend 3.000 couverts.

M. Poincaré prend place entre MM. Noulens, ministre de la Guerre ; Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ; Casalet, président des sociétés de gymnastique ; Janvier, maire de Rennes, les sénateurs et députés du département, la délégation russe, etc.

Une immense ovation est faite à M. Poincaré lorsqu'il apparaît dans la salle où tous les convives sont déjà réunis.

Au dessert, le maire de Rennes, M. Janvier, porte un toast au chef de l'Etat.

M. Casalet prononce ensuite un discours pour montrer la haute signification de ces fêtes qui dénotent la vaillance et l'endurance de la jeunesse française.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.)

La démission du Ministère

M. Doumergue la remettra aujourd'hui au Président de la République.

Paris, 1er juin 1914.

Le ministère Doumergue va présenter demain sa démission au Président de la République. La nouvelle est maintenant officielle.

La décision définitive de M. Doumergue et de ses collègues a été prise dans un conseil de cabinet qui s'est réuni, ce matin, à 10 heures et demie, au ministère des affaires étrangères, et qui s'est prolongé jusqu'à midi moins le quart.

A l'issue de cette réunion a été communiquée la note suivante :

« Le conseil de cabinet s'est réuni ce matin, à 10 heures et demie, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Doumergue.

« Le président du conseil a fait un exposé de le situation politique et a indiqué les raisons qui l'amènent à envisager comme nécessaire la démission du cabinet.

« Le conseil a décidé de se réunir demain, mardi, à 9 heures et demie, au ministère des affaires étrangères. »

« Tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat assistaient au conseil de cabinet, à l'exception de MM. Noulens, ministre de la guerre ; Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et Ajam, sous-secrétaire à la marine marchande. MM. Noulens et Jacquier accompagnent le Président de la République dans son voyage en Bretagne et M. Ajam n'est pas encore de retour de Tunisie.

Dès l'ouverture du conseil, M. Doumergue a déclaré à ses collègues qu'il estimait, bien que la politique suivie par son ministère ait recueilli aux élections générales, l'approbation du corps électoral, qu'il fut convenant de laisser poursuivre par d'autres l'œuvre qu'il avait commencée. Il avait donc pris la décision d'abandonner le pouvoir et de présenter, dès demain, au Président de la République, la démission collective du cabinet.

Ces déclarations ont soulevé de vives objections de la part des collègues de M. Doumergue, qui tous ont cherché à faire revenir le président du conseil sur sa détermination. En leur nom, MM. Bienvenu-Martin, Viviani et Raoul Péret ont pris la parole pour insister auprès de M. Doumergue. « Mais le président du conseil s'est montré inébranlable », ainsi que nous l'ont déclaré plusieurs ministres, en sortant de la salle du conseil.

Finalement, le conseil a dû procéder à la rédaction de la note qui serait communiquée pour annoncer officiellement le décision prise, et il a été convenu que les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniraient de nouveau demain matin pour rédiger leurs lettres de démission.

M. Doumergue se rendra, à l'issue de ce dernier conseil, à l'Elysée, pour remettre la démission collective du cabinet à M. Poincaré que M. Doumergue a avisé officieusement, de sa détermination depuis quelques jours.

Ajoutons que, dans les entretiens qu'il a eus, hier et avant-hier, avec plusieurs parlementaires, M. Doumergue a soit connaître qu'il indiquerait au président de la République, M. Viviani, comme la personnalité la plus qualifiée, selon lui, pour présider à la nouvelle combinaison ministérielle.

C'est le nom de M. Viviani qu'on considère que on prononce le plus, dans les milieux parlementaires.

Mais la crise ne sera ouverte officiellement que demain, et M. Poincaré devra — en raison des dispositions encore incertaines des diverses fractions de la Chambre nouvelle et des graves questions à l'ordre du jour, loi de trois ans, situation financière, etc., — consulter un grand nombre de personnalités politiques avant d'arrêter son choix.

Les impressions de couloir

Dans les couloirs de la Chambre, pendant que dans la salle des séances on procède au scrutin pour la nomination du bureau provisoire, c'est une véritable cohue, au milieu de laquelle les députés nouveaux se font présenter à leurs anciens.

On commence à s'entretenir de la crise ministérielle qui sera officiellement ouverte demain. L'impression générale est qu'elle ne sera pas facile à dénouer, ou du moins qu'il ne sera pas commode, même pour M. Viviani, qu'on s'attend à voir appeler à l'Elysée, de constituer un cabinet susceptible d'avoir l'appui d'une majorité stable.

Si la nouvelle combinaison va, en effet, complètement à gauche pour se concilier l'appui du groupe socialiste unifié, elle prévoit que cet appui lui fera défaut dès que [illegible] ; il sera impossible aux socialistes unifiés d'approuver par leur vote.

Naturellement, comme cela se passe toujours en matière de la désignation d'un ministère, quelques-uns racontent que le nouvelle combinaison est toute prête et, on prononce même des noms. Ainsi on dit que M. Viviani songerait au général Dubail, pour le guerre, à M. Noulens, pour les finances, et qu'il a l'intention de demander à M. Doumergue de conserver le portefeuille des affaires étrangères.

Nous ne rapportons ces propos que comme l'écho de ce qui se raconte dans les couloirs du Palais-Bourbon.

La nouvelle Chambre

LA PREMIÈRE SÉANCE

La matinée au Palais-Bourbon

LA RÉUNION DES GROUPES

Paris, 1er juin.

La matinée a été très animée au Palais-Bourbon ; tous les députés anciens et nouveaux étaient convoqués à des réunions organisées en vue soit de reconstituer certains groupes parlementaires existant dans l'ancienne Chambre, soit de créer de nouveaux groupements correspondants à la situation nouvelle résultant des dernières élections. Il n'y avait pas moins de neuf réunions convoquées dans ce double but.

Un grand nombre de membres avaient répondu à l'appel qui leur était adressé ; toutefois nous devons constater qu'un certain nombre d'élus anciens ou nouveaux avaient tenu à se réserver jusqu'à nouvel ordre et à attendre que les groupes eussent défini plus complètement leurs vues politiques.

Voici maintenant des renseignements sur les délibérations de ces principaux groupes.

LE GROUPE SOCIALISTE UNIFIÉ

Le groupe socialiste unifié s'est réuni sous la présidence de M. Vincent Auriol, nouveau député de la Haute-Garonne.

Le groupe a renouvelé son bureau en désignant M. Hubert Rouger comme secrétaire et M. Delory comme trésorier.

Puis, le groupe a décidé d'adhérer en bloc au groupe de la réforme électorale.

M. Groussier a été chargé de déposer cet après-midi un projet de résolution pour obtenir une répartition logique des places des députés dans la salle des séances.

En ce qui concerne les élections pour la constitution du bureau provisoire, le groupe ne prendra part qu'à celle pour la présidence en votant pour M. Vaillant.

Le groupe a nommé une sous-commission composée de MM. Jaurès, Guesde et Vaillant, qui rédigera une déclaration sur l'attitude du groupe socialiste en présence de la situation politique actuelle.

M. Vaillant a annoncé son intention de déposer, à titre personnel, une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi de trois ans ; la réunion n'a pas délibéré à ce sujet.

Par l'adhésion de M. Giray, député de l'Hérault, le nombre des adhérents au groupe est porté à 101.

La fédération de la Martinique a demandé que M. Lagrosillière fît partie du groupe. La demande a été renvoyée pour examen à la commission administrative du parti.

DÉCLARATION DU PARTI

Le groupe socialiste unifié vient d'arrêter les termes d'une déclaration qu'il va livrer à la publicité.

Il y est dit que le groupe ne soutiendra qu'un ministère qui sera pour le service des deux ans au maximum.

LE GROUPE RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Voici le procès-verbal de la réunion :

« Le groupe républicain socialiste, après avoir examiné la situation politique résultant du vote des élections, adresse à la législature et au président du conseil pour l'assemblée [illegible] son adhésion [illegible] sentiment républicain.

« Décide

de n'apporter son concours et son appui qu'à un gouvernement se prononçant résolument :

« 1° Pour les mesures permettant le retour à la loi de deux ans dans le délai le plus rapproché ;

« 2° Pour une réforme sociale [illegible] pour l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu et la suppression des dépenses militaires extraordinaires [illegible] les impôts [illegible] le capital ;

« 3° Pour la défense laïque de la loi [illegible] dans tous les domaines.

Le groupe se prononce ensuite tout entier à la politique étrangère [illegible] quatre ans sous [illegible] proposées par le [illegible]